

Conseil municipal de Soueix-Rogalle

Compte rendu de la séance du 13 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le treize décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation : lundi 04 décembre 2017

étaient présent/e/s : Christiane BONTÉ, Christine TERRISSE, Colette ROMIER, Thomas GUITTOT, Pierre JOUAS, André NAVARRO, Catherine TEQUI

était/en/t excusé/e/s :

était/en/t absent/e/s : Stéphane COUMES, Pierre GASTÉUIL

était/en/t représenté/e/s : Séverine BARAT par Thomas GUITTOT, Lionel FERNANDES par Christiane BONTÉ

Secrétaire de séance : Madame Catherine TEQUI

Ordre du jour:

- Projet d'extinction de l'éclairage public ;
- Modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) ;
- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2018 ;
- Décision modificative budgétaire - budget annexe : camping municipal ;
- Enfouissement ligne électrique au lieu-dit Saint-Sernin ;
- Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Projet d'extinction de l'éclairage public

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'un rendez vous avec un agent du syndicat départemental d'énergie de l'Ariège (SDE09) est prévu le mardi 19 décembre à 14 heures afin de faire un point sur cette question. Une consultation de la population sous la forme d'un questionnaire adressé à la population doit être lancée avant la fin de l'année.

Modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.)

Madame la Maire informe l'assemblée qu'elle a été saisie de demandes de modification du zonage du plan local d'urbanisme par des administrés. Elle propose de prendre l'attache des services de l'État compétents afin d'étudier les modalités et la faisabilité d'une procédure de modification. Le conseil municipal sera saisi prochainement de cette question.

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2018

Madame la Maire soumet au conseil municipal quelques projets qui pourraient faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) 2018 :

- Rénovation des locaux du secrétariat de mairie (Chauffage, isolation, rénovation énergétique des locaux...)
- Réfection de la toiture de l'église de Soueix avec l'hypothèse d'une toiture photovoltaïque comme cela a été fait à Crampagna
- Travaux de voirie : réfection du chemin de La Serre
- Réfection de la toiture du hangar de la maison Souquet
- Rénovation et mise aux normes des toilettes publiques sises sur la place du village de Soueix.

Cette question est laissée à la réflexion des membres de l'assemblée et sera tranchée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Vote de crédits supplémentaires (DEL 2017 058)

Sur proposition de Madame la Maire et après un vote à l'unanimité, la question ci dessus est ajoutée à l'ordre du jour et la délibération suivante est adoptée.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	1400.00	
60622	Carburants	1000.00	
60623	Alimentation	3000.00	
60632	Fournitures de petit équipement	500.00	
6064	Fournitures administratives	600.00	
6067	Fournitures scolaires	500.00	
6068	Autres matières et fournitures	50.00	
6135	Locations mobilières	1200.00	
61521	Entretien terrains	350.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-4500.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-400.00	
615232	Entretien, réparations réseaux	100.00	
61524	Entretien bois et forêts	1000.00	
61551	Entretien matériel roulant	350.00	
6156	Maintenance	-200.00	
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	-400.00	
6226	Honoraires	-200.00	
6228	Divers	400.00	

6237	Publications	700.00	
6262	Frais de télécommunications	400.00	
6281	Concours divers (cotisations)	100.00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	100.00	
63512	Taxes foncières	3500.00	
6411	Personnel titulaire	-400.00	
6413	Personnel non titulaire	-12900.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2400.00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	200.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	-200.00	
6558	Autres contributions obligatoires	5300.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-500.00	
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	-500.00	
6713	Secours et dots	-450.00	
7067	Redev. services périscolaires et enseign		1500.00
74748	Participat° Autres communes		1000.00

TOTAL : 2500.00 2500.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	295.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		295.00

TOTAL : 295.00 295.00

TOTAL : 2795.00 2795.00

Madame la Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de crédits supplémentaires - Budget annexe : camping municipal (DEL 2017 059)

Madame la Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	500.00	
6262	Frais de télécommunications	-500.00	

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	1000.00	
2313	Constructions	-200.00	
13917 (040)	Sub. équipt cpte résult.Budget communaut	-300.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		500.00

TOTAL : 500.00 500.00

TOTAL : 500.00 500.00

Madame la Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.